

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Canton de Fourmies

Canton de 1 c

MAIRIE DE MOUSTIER EN FAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SAMEDI 23 MAI 2020 à 10h00

Convocation du 18 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Moustier en Fagne, se sont réunis, en séance ordinaire à la Salle des Fêtes, sur la convocation en date du 18 mai 2020 qui leur a été adressée par le Maire sortant, Monsieur Jean- Michel HANCART.

Nombre de conseillers en exercice: 7

Etaient présents: Jean-Michel HANCART, Frédéric HOUARD, Dominique BOUTON, Denis DEMARET, Fabian LINARD,

Jérôme ARBONNIER, Damien DESJARDIN. Absent ayant donné procuration: Néant.

Absents excusés : Néant.

<u>Secrétaire de séance</u> : Denis DEMARET. Il est ensuite passé à l'ordre du jour :

1- <u>Délibération sur le Compe de Gestion et le Compte Administratif 2019 et sur</u> l'affectation des résultats

Après présentation du Compte de Gestion 2019 établi par le Trésorier Municipal, Après présentation du Compte Administratif 2019 dressé par Monsieur le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- le Maire ayant quitté la salle lors du vote du <u>Compte Administratif</u> et n'y ayant pas participé,
 (VOTE : 6 Pour, 0 Contre, 0 Abstention)

Monsieur Dominique BOUTON, doyen d'âge, ayant été désigné pour présider la séance durant le vote du compte administratif :

- <u>1°-</u> CONSTATE qu'ils présentent tous deux des résultats identiques,
- 2°- APPROUVE les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 établis comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		20 378.89		63 926.63		84 305.52
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	79 470.36	64 479.18	19 550.62	59 673.64	99 020.98	124 152.82
Totaux	79 470.36	84 858.07	19 550.62	123 600.27	99 020.98	208 458.34
Résultat de clôture		5 387.71		104 049.65		109 437.36

Besoin de financement	
Excédent de financement	104 049.65
Restes à réaliser DEPENSES	-
Restes à réaliser RECETTES	41 873.00
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	145 922.65

<u>3°-</u> **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser :

- en RECETTES: 41 873.00 €

o CHAPITRE/ARTICLES/LIBELLE: 13-1341: Dotation Equipement des Territoires Ruraux: 41 873.00 €

Réaménagement de la Salle des Fêtes

<u>4°-</u> ARRETE les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euro.

<u>5°-</u> **DECIDE** d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

0 au compte 1068 (recette d'investissement)

5 387.71 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

2- Taux d'impositions des taxes directes locales pour 2020

Le Maire explique que le conseil municipal doit fixer les taux d'imposition (de la part communale) qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la direction régionale des finances publiques. Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

Il revient donc à l'assemblée de voter, pour l'exercice 2020, le taux des 2 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, la taxe d'habitation étant supprimée.

VU l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 communiqué par les services fiscaux.

CONSIDERANT les bases 2020 aux montants suivants (en euro) :

Taxes	Bases d'imposition	Taux votés	Produit correspondant
	prévisionnelle 2020		
Foncier bâti	45 100	12.09	5 453
Foncier non bâti	23 900	42.85	10 241
		Total	15 694

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir en 2020 les 2 taux de la fiscalité locale comme votés en 2019.

3- Subventions 2020 aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide de répartir en 2020 les subventions aux associations comme suit :

ASSOCIATION	<u>SUBVENTION</u> Montant 2020
Société de Chasse de Moustier en Fagne	70.00
Société de Pêche Eppe-Sauvage/Moustier en Fagne	70.00
TOTAL	140.00

4- Vote du Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'exercice 2020 relatif au budget principal de la commune.

Ce document présente une balance générale comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	71 069.97	65 682.26
Résultat de fonctionnement reporté (002)		5 387.71
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	71 0	69.97

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	182 712.88	36 790.23
Résultat d'investissement reporté		104 049.65
Restes à Réaliser (RAR) de N-1		41 873.00
TOTAL SECTION DE D'INVESTISSEMENT	182	712.88

TOTAL DU BUDGET	253 782.85	253 782.85

LE CONSEIL MUNICIPAL, après débat, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2020 dans son ensemble.

5- <u>Location salle des fêtes : remboursement location suite à annulation</u> (CORONAVIRUS-COVID 19)

Le Maire expose :

L'épidémie de Coronavirus – Covid 19 a obligé les communes à fermer les bâtiments et lieux publics.

De ce fait, les personnes qui ont loué la salle des fêtes pour leur réunion familiale privée, en demande l'annulation et le remboursement.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le remboursement intégral aux locataires de ce qui a déjà été versé pour la location de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6- Paiement en dépenses exceptionnelles SITE INTERNET de la Commune

Le Maire rappelle à l'assemblée que le site Internet de la commune est géré par Monsieur Dominique BOUTON, 2ème *Adjoint, chargé de la communication*, et dont la facture lui est adressée chaque année.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge le montant de la facture 2020 adressée par le site hébergeur à Monsieur Dominique BOUTON.

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, (Monsieur BOUTON n'a pas participé au vote)

- **DECIDE** de rembourser la facture représentant les frais d'hébergement 2020 du site Internet de la commune à Monsieur Dominique BOUTON ;
- DIT que cette somme sera mandatée en dépenses exceptionnelles au compte 678 du budget primitif 2020.

7- Questions diverses:

- Le Conseil municipal adresse ses félicitations aux heureux parents de ANSELME né à Valenciennes le 04/05/2020, fils de Hélène FONTAINE et Pierre-Louis HATTON, domiciliés rue du Pont Dusque.
- Monsieur Fabian LINARD souhaite que le Conseil Municipal soit informé sur les demandes d'urbanisme traitées en Mairie.
- Monsieur Dominique BOUTON a interpellé Monsieur le Maire sur 2 points :
 - la distribution aux habitants des masques attribués par la Région des Hauts de France
 - le déploiement de la Fibre Optique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 H 30.

Suivent les signatures.

Jean-Michel HANCART Fabian LINARD Frédéric HOUARD Jérôme ARBONNIER

Dominique BOUTON
Damien DESJARDIN

Denis DEMARET

Vu. le Maire